



Conseil central
Côte-Nord



Comité d'action sur l'assurance-emploi
pour les travailleurs saisonniers
du Nouveau-Brunswick

URGENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Condition des saisonniers : il y a urgence!

Action simultanée « Arbre de Noël »

29 novembre 2018 - Ça va être Noël bientôt... Mais ce ne sera pas le même Noël pour tout le monde! C'est le message envoyé par une coalition réunissant des groupes de chômeurs de la Péninsule Acadienne, de Charlevoix, de la Côte-Nord et des syndicats de cette dernière région ainsi que du Bas-St-Laurent, qui sont allés planter un sapin de Noël devant les bureaux de chômage de Rimouski, La Malbaie, Forestville, Baie-Comeau, Sept-Iles, Tracadie-Sheila, Miramichi, Caraquet, Shippagan et Richibouctou, en ce 29 novembre, afin de rappeler la condition des travailleurs et travailleuses de l'industrie saisonnière.

Particulièrement dans les régions soulignées, mais ailleurs au Québec et au Canada aussi, des populations entières vivent et travaillent en fonction d'une économie saisonnière qui laisse de nombreuses personnes en situation de chômage à la fin de la saison. Pour nombre d'entre eux et d'entre elles, il est souvent difficile de se qualifier aux prestations d'assurance-emploi en raison de règles fondées sur des régions administratives au découpage arbitraire qui déterminent l'admissibilité mais aussi le nombre de semaines de prestations accordées qui va d'ailleurs en diminuant.

De nombreuses personnes, des familles entières, devront vivre très bientôt avec la réalité du « trou noir », c'est-à-dire se retrouver sans prestations de chômage, ni travail avant la reprise de la prochaine saison. Les difficultés sont réelles. Énormes. Et les dernières mesures du gouvernement, si elles ont représenté un pas dans la bonne direction en accordant 5 semaines de prestations supplémentaires aux saisonniers de 13 régions désignées au Canada, demeurent insuffisantes. « La période des Fêtes, synonyme de plaisir et d'abondance pour la majorité, permettra peut-être à cette même majorité de prendre conscience de la pauvreté qu'engendre le trou noir pour les travailleurs saisonniers de la région. Dans un pays aussi riche et développé que le Canada, cette situation est tout à fait inacceptable et doit changer. Le gouvernement a tout ce qu'il faut pour agir. Qu'attend-t-il ? » a indiqué Line Sirois d'Action-Chômage Côte-Nord en marge de l'activité de mobilisation organisée aujourd'hui au bureau de Service Canada.

Pour Julie Brassard, du Mouvement Action-Chômage de Charlevoix, « il faut faire plus, il faut protéger nos régions, protéger l'industrie saisonnière, protéger notre monde ; l'hiver, il n'y a pas d'autres emplois disponibles ici, il faut s'assurer que les gens aient suffisamment de prestations de chômage

jusqu'à la reprise de l'emploi. Ces 5 semaines de plus sont un bon début, mais ce sera insuffisant pour vraiment régler le problème. Des gens vont continuer à vivre le trou noir ».

Fernand Thibodeau, du Comité d'action sur l'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers du Nouveau-Brunswick, souligne la proposition mise de l'avant par la Coalition Québec-Nouveau-Brunswick : « Nous voulons que les régions qui vivent avec une économie saisonnière soient déclarées régions protégées et que les saisonniers de ces régions bénéficient de mesures d'exception :

- avec un critère d'admissibilité fixé à 420 heures
- une période de prestations suffisante pour éviter le trou noir, avec un plancher de 35 semaines, et un diviseur fixé à 12. »

Une alliance entre le Québec et le Nouveau-Brunswick a été formée pour revendiquer ce statut de « régions protégées » auprès du ministre responsable du programme d'assurance-emploi, l'Honorable Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

Pour Guillaume Tremblay et Nancy Legendre, respectivement président et présidente du Conseil Central CSN Côte-Nord et du Conseil Central CSN du Bas-Saint-Laurent « la condition des saisonniers est l'affaire de tous. C'est un enjeu économique pour nos régions, d'où l'urgence d'y apporter une solution porteuse et permanente. »

Les deux dirigeants syndicaux nous rappellent d'ailleurs que « les deux tiers des saisonniers vivent dans l'Est du Canada, parce que l'industrie saisonnière, pour l'essentiel, se trouve dans l'Est du Canada, et principalement dans un certain nombre de régions, comme la Péninsule Acadienne, la Côte-Nord, Charlevoix, le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et d'autres. »

Depuis l'année dernière, nous assistons, dans ces régions, à une véritable mobilisation des saisonniers. **MOBILISÉS** parce qu'affectés par des protections insuffisantes en matière d'assurance-emploi; par une réalité dramatique qui s'appelle le trou noir; parce que l'emploi saisonnier s'impose aux règles qui dominent l'économie de ces régions; parce que fiers d'être des saisonniers, fiers de leur emploi, fiers de leur appartenance régionale, mais trop souvent abandonnés par les pouvoirs politiques.

À un an des prochaines élections fédérales, la mobilisation va aller en augmentant.

-30-

Source :

Renseignements : Line Sirois, 418-989-4339 / 581-323-1100
Julie Brassard, 418-617-1531
Guillaume Tremblay, 418-295-6722
Nancy Legendre, 418-750-9575
Fernand Thibodeau, 506-888-1363